

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE / TITRE PROFESSIONNEL CIP



WWW.RELIANCE-AVENIR.FR

ORGANISME DE FORMATION ET CENTRE DE BILANS ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL
ET COLLECTIF

TOUR DE L'HORLOGE 4 PLACE LOUIS ARMAND 75012-PARIS

SIRET : 902 306 711 00026 / APE : 8559A

PRÉSENTATION

La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) est un droit individuel inscrit à la fois dans le Code du travail et dans le Code de l'éducation. Elle permet d'obtenir, en totalité ou en partie une certification professionnelle (Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014) : « Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification inscrit au répertoire national des certificats professionnels »

Elle permet d'obtenir le diplôme correspondant à une expérience (professionnelle, bénévole, syndicale) déjà acquise. Il est nécessaire d'avoir au moins un an d'expérience professionnelle. Ce parcours VAE, doit être accompagné, pour identifier le diplôme, pour sécuriser votre parcours et vous apporter la méthodologie de présentation de votre dossier VAE ainsi que vous préparer au jury.

Votre parcours VAE peut être financé avec votre Compte Personnel de Formation (CPF), par votre employeur, par Pôle Emploi ou bien à titre personnel.

LA SPÉCIFICITÉ DE RELIANCE-AVENIR

Notre appétence, nos compétences, nos expériences nous amènent à nous spécialiser sur l'accompagnement aux Titres Professionnels de Conseiller en Insertion Professionnelle.

A la suite d'un premier entretien d'information gratuit et sans engagement, nous adaptons ainsi notre accompagnement en fonction de vos besoins et de votre avancement dans la démarche.

Nous pourrions aussi vous guider dans vos démarches préalables de recevabilité qui officialisent votre éligibilité à la VAE auprès du valideur pour la certification visée. Vous pouvez également nous rencontrer dans le cadre de séances d'informations collectives

ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE

Daniel Rosenfelder, consultant dans le secteur de l'insertion, plus de 15 ans d'expérience dans des organismes privés et publics sur des missions de formateur en insertion professionnelle, de coordonnateur pédagogique pour du titre de CIP, de conseiller en insertion professionnelle en Seine-Saint-Denis, de tutorat auprès de futurs professionnels de l'insertion professionnelle.

Études doctorales en sociologie, certifié consultant en bilans de compétences, logothérapeute par l'institut EFRATE, il fut consultant en communication humanitaire et politique avant de s'orienter vers les métiers de l'accompagnement et de la relation d'aide.

Une possibilité de VAE collective : Pour obtenir une dynamique collective ou bien davantage de temps d'accompagnement pour un budget identique avec une alternance de sessions collectives et individuelles. Cela est également possible en lien avec l'employeur et sur le lieu de travail. D'autant que nous nous concentrons sur deux métiers spécifiques

POUR QUI ?

Tout actif (salarié, demandeur d'emploi, profession libérale, entrepreneur, bénévole) justifiant d'un an d'activité en rapport avec la certification visée (titre professionnel CIP et FPA) et disposant de la recevabilité par l'organisme de validation.

La VAE est ouverte à tous. Peu importe votre âge, votre statut (salarié, artisan, demandeur d'emploi etc.), ou votre niveau de formation. Une seule condition : pouvoir justifier d'au moins un an (en continu ou non) d'activités en rapport direct avec la certification que vous visez.

Plus précisément, quel que soit votre niveau de qualification et les diplômes déjà obtenus, pour demander une VAE, il faut :

- avoir exercé une activité professionnelle salariée (CDI, CDD, intérim), non salariée (artisan, commerçant etc.), bénévole ou de volontariat, une activité sportive dès lors que vous êtes inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau ;
- ou avoir exercé des responsabilités syndicales (par exemple, les délégués syndicaux), un mandat électoral local ou une fonction électorale locale.



PROGRAMME DÉTAILLÉ (FORMULE 24 HEURES)

Phase 1 : Formation (optionnelle)

- Mise à niveau préalable à l'accompagnement (140 heures) ;
- Module de mise à niveau (Contenu transversal permettant une mise à niveau sur l'ensemble des activités du métier de conseiller en insertion)

Phase 2 : Accompagnement VAE (24h)

ETAPE 1 : Accueil et contractualisation (2h30)

ETAPE 2 : Exploration du parcours des expériences du candidat
(4 heures / 2 séances de 2 heures)

ETAPE 3 : Elaboration du dossier de validation (13 heures)

ETAPE 4 : Préparation à l'entretien devant le jury (2 heures)

Phase 3 : Épreuves devant le jury (2h55)

Épreuve de validation du titre professionnel de « Conseiller en Insertion Professionnelle » selon le référentiel de certification en vigueur.

Phase 4 : Entretien post jury (1h00)

OBJECTIFS DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT

La qualité de votre dossier VAE va conditionner la réussite de votre démarche. Il est donc essentiel de prendre cette étape incontournable au sérieux et de ne pas négliger la charge de travail.

Qu'on se le dise : il s'agit de l'étape la plus longue de votre démarche VAE et de celle qui vous demandera le plus d'investissement personnel ! En effet, la rédaction du livret 2 peut nécessiter plusieurs mois de travail pour une personne en emploi qui n'aurait que quelques heures par semaine à y consacrer.

En quoi consiste l'accompagnement ?

- Il vous apporte une aide méthodologique pour réaliser le dossier de validation (livret 2) afin de sélectionner les activités à décrire, d'aider à l'explicitation des expériences par une description fine des activités et à structurer le dossier en valorisant les compétences mises en œuvre
- Il vous aide à préparer l'entretien avec le jury

PRÉREQUIS

Un dossier de recevabilité vous sera demandé pour vérifier le respect des conditions d'éligibilité réglementées :

Notre accompagnement nécessite d'avoir obtenu la notification de recevabilité de la demande de certification choisie de la part de l'organisme certificateur

- Pour le titre professionnel de Conseiller en Insertion Professionnelle, il s'agit du ministère du travail et de l'insertion (via France Compétences)
- Vous ne pouvez déposer qu'une seule demande par certification et jusqu'à trois demandes pour des certifications différentes, au cours de la même année civile.
- Le formulaire « demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience » – et sa notice explicative- est fixé par arrêté du 29 janvier 2018 publié au Journal officiel du 1er février 2018.
- Le formulaire s'applique à tous les organismes en charge de délivrer les certifications professionnelles. Il peut désormais être complété en ligne.

Une année d'expérience pour être recevable au dépôt du Livret 1

- Votre année d'expérience doit être en correspondance avec le contenu du référentiel de la certification ([article L6412-1 du Code du travail](#))

ORGANISATION DE LA VAE

LA DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE S'EFFECTUE EN DEUX ÉTAPES :

Etape 1 : Recevabilité du diplôme

Vous devez d'abord remplir ce document appelé « Livret 1 » (téléchargeable sur ce site) qui servira aux services chargés d'étudier votre demande afin de voir si celle-ci est recevable, c'est-à-dire si vous remplissez les conditions fixées par la Loi du 17 janvier 2002, étant donné le champ de vos expériences et leurs durées.

Etape 2 : Accompagnement VAE (Dossier VAE / Oral de Jury)

Lorsque votre demande aura été déclarée recevable, vous devrez remplir un second document appelé « Livret 2 » dans lequel vous devrez décrire de façon très précise vos activités, salariées ou non, associatives et/ou bénévoles, leurs conditions d'exercice, de façon à permettre aux membres du jury qui examineront ce second livret et de vous délivrer, totalement ou partiellement, le diplôme auquel vous postulez.

A la suite d'un premier entretien d'information gratuit et sans engagement, nous adaptons notre accompagnement en fonction de vos besoins et de votre avancement dans la démarche. Et ce afin de :

- Guider vos démarches préalables de recevabilité qui officialisent votre éligibilité à la VAE auprès de l'organisme validant la certification visée.
- Identifier vos expériences et vos compétences les plus en adéquation avec le référentiel de la certification visée (CIP) ;
- Décrire et analyser vos activités dans vos conditions d'exercice ;
- Monter le dossier et vous préparer à l'entretien oral avec le jury.
- Dépasser l'écrit et le transférer en une argumentation orale.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Entrée permanente.
- L'accompagnement peut démarrer dès que les formalités administratives sont réalisées (quelques jours avec le CPF par exemple).

Reliance-Avenir respecte les dispositions en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap (lors des ECF, regroupement et validation du titre professionnel)

DURÉE MOYENNE DE LA FORMATION

Planning et durée personnalisés en fonction des besoins.
24h sur une amplitude de 4 à 6 mois.

TARIFS DE LA FORMATION

Demande individuelle : 2 500 € TTC pour un accompagnement de 24 heures
Demandes inter/intra-entreprises : Contacter Reliance-Avenir

VALIDATION VISÉE

Le livret 2, aussi appelé dossier de validation, présente les principales activités exercées du titre de conseiller en Insertion Professionnelle

Il met en évidence :

- Le contexte de travail
- Les activités réalisées
- Les outils utilisés (matériel, matériaux, ressources, etc.)
- L'étendue des responsabilités exercées

Cette certification est composée de :

- CCP 1. Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé
- CCP 2. Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle
- CCP 3. Mettre en oeuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle

Activités visées

Le conseiller en insertion professionnelle (CIP) favorise par des réponses individualisées l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ou des adultes rencontrant des difficultés d'insertion ou de reconversion (en prenant en compte les dimensions multiples de l'insertion : emploi, formation, logement, santé, mobilité, accès aux droits...).

Son action vise à les aider à construire et à s'approprier un parcours d'accès à l'emploi et à surmonter progressivement les freins rencontrés.

EFFECTIF DE LA FORMATION

- Individuel

Si la formule des accompagnements collectifs est retenue, en particulier pour le titre de CIP, nous proposons une jauge de :

- Inter-entreprise Effectif minimum : 4 Effectif maximum : 6
- Intra-entreprise Effectif minimum : 1 Effectif maximum : 6

MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

DÉONTOLOGIE ET POSTURE

- Nous vous aidons à réaliser des choix éclairés en vous garantissant la neutralité et la confidentialité des échanges ;
- L'engagement dans votre démarche doit être volontaire et vous décidez librement de ce que vous donnez à entendre et de votre manière de remplir le dossier ;
- Vous estimez votre capacité de travail entre les séances et nous formulons ensemble les objectifs concrets intermédiaires ;

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Suivi individualisé
- Accompagnement en présentiel ou à distance (100% temps synchrone) sur des séances de 1 heure 30 à 2 heures.
- Échanges de mail ou téléphoniques entre 2 entretiens physiques

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Techniques de questionnement
- Nombreuses relectures

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Référentiel de la certification visée
- Contrat d'accompagnement
- Programme d'accompagnement
- Feuille d'émargement de l'accompagnement
- Outils : dictaphone, carte mentale, fiche-outils...
- En présentiel : Salle de formation chauffée ou climatisée, équipée de vidéoprojecteurs, paperboard, d'accès wifi.
- A distance : Outil de visioconférence, sécurisé Zoom – Plateforme à distance
- Équipements nécessaires pour suivre l'accompagnement : ordinateur avec connexion internet.

EVALUATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Entretien préalable à l'accompagnement afin de bien évaluer les besoins du bénéficiaire.
- Evaluation continue. Le contenu de chaque séance est complété sur la feuille d'émargement d'accompagnement du bénéficiaire. Celui-ci peut être comparé au programme prévu.

EVALUATION DE SATISFACTION

- En fin de parcours : Elle comporte un questionnaire à remplir par chaque participant et un tour de table pour permettre à chacun de s'exprimer.
- A 6 mois : Elle comporte un questionnaire qui est complété en direct lors d'un entretien entre le bénéficiaire et l'accompagnateur.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Attestation de prestation d'accompagnement
- Dépôt du dossier rédigé et oral de validation devant le jury
- L'accompagnement se déroule suivant un programme défini en fonction du positionnement.
- L'aide méthodologique consiste à présenter la logique du dossier, à proposer une méthode pour décrire et analyser les activités et à organiser les données pour compléter le dossier.
- Un temps de préparation à l'entretien avec le jury peut être inclus lors d'une séance.

PRÉALABLES POUR SUIVRE CET ACCOMPAGNEMENT A DISTANCE

- L'accompagnement VAE CIP se déroulera en grande partie en visioconférence.
- Une bonne maîtrise des outils digitaux est donc nécessaire. D'autant que le bilan de compétences en ligne se déroule sur des phases de synthèses (en distanciel asynchrone).
- Ces éléments de travail contiennent des textes à lire, des exercices à réaliser ainsi que des tests. Ils sont remis à l'issue de chaque entretien au (à la) bénéficiaire.
- Le consultant explique le contenu des supports et donne les consignes au (à la) bénéficiaire oralement.
- En suivant le support, le(a) bénéficiaire lit les textes, réalise les tests et exercices en suivant les consignes indiquées.
- L'accompagnement et l'assistance sont assurés par le (la) même consultant(e) que celui qui réalise l'accompagnement VAE. Cet accompagnement et cette assistance se font par email ou, en cas d'urgence, par téléphone. Les coordonnées du/ de la consultant(e) sont données au (à la) bénéficiaire au démarrage de la formation.
- Reliance-Avenir s'assure que le/la consultant(e) dispose des compétences nécessaires pour assurer l'accompagnement et l'assistance de la formation à distance.

LIEU D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION

4 place Louis Armand
75012 PARIS